

Conseil départemental

**LA HAUTE-
GARONNE
EST LÀ!**

1400 PROFESSIONNELS
VOUS ACCOMPAGNENT
AU QUOTIDIEN





Les mutations de la société doivent être prises en compte dans la mise en œuvre d'une politique de solidarité qui permette de répondre au mieux et au plus près des besoins de ses habitants.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne en ce sens les haut-garonnais, sur tout le territoire, dans leur parcours de vie. C'est un engagement quotidien pour les 1400 professionnels qui travaillent au sein des 30 Maisons des Solidarités et des 90 points de proximité.

Ouverts à toutes et à tous, ces Maisons des Solidarités sont des « lieux ressources » qui ont aussi vocation à nouer de nombreux partenariats tant institutionnels qu'associatifs pour participer à la vitalité des territoires de notre département.

Soucieux de déployer un service public de proximité, gratuit, efficace et disponible, le Conseil départemental, par son développement social local, porte ainsi, au plus près des besoins, les valeurs d'égalité, de justice sociale et de solidarité qui fondent la République et consolident notre pacte social.

Georges Méric
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne



MAISON DES SOLIDARITÉS



UN LIEU DE PROXIMITÉ,
D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE



POUR ACCOMPAGNER
LES FAMILLES



POUR LUTTER CONTRE
LA PRÉCARITÉ



UN SUIVI MÉDICAL
ANONYME ET GRATUIT

MAISONS DES SOLIDARITÉS | MDS

Plus proches de tous

En tant que chef de file de l'action sociale, le département de la Haute-Garonne a fait de la Solidarité une de ses **missions prioritaires**. Pour en faciliter l'accès à tous les haut-garonnais, il anime un vaste réseau qui couvre la totalité du territoire. Chacune des 30 **Maisons des Solidarités (MDS)** et ses annexes assurent la mise en place de **l'ensemble des compétences sociales** du département. Plus de 1400 professionnels de l'action sociale et médico-sociale répondent aux besoins des usagers : personnes en situation de précarité, enfance, famille, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

À l'écoute de chacun

Les équipes des Maisons des Solidarités regroupent de **nombreux métiers et savoir-faire** : personnels d'accueil et administratifs, assistants sociaux et éducateurs, infirmiers, médecins, puéricultrices, psychologues, sages-femmes... Dans chacune d'elles, sur place et à domicile, un personnel compétent s'investit dans ces missions : accompagnement des familles / protection de l'enfance / autonomie des personnes âgées / autonomie des personnes en situation de handicap / lutte contre la précarité.

Gratuité et proximité - équité et confidentialité

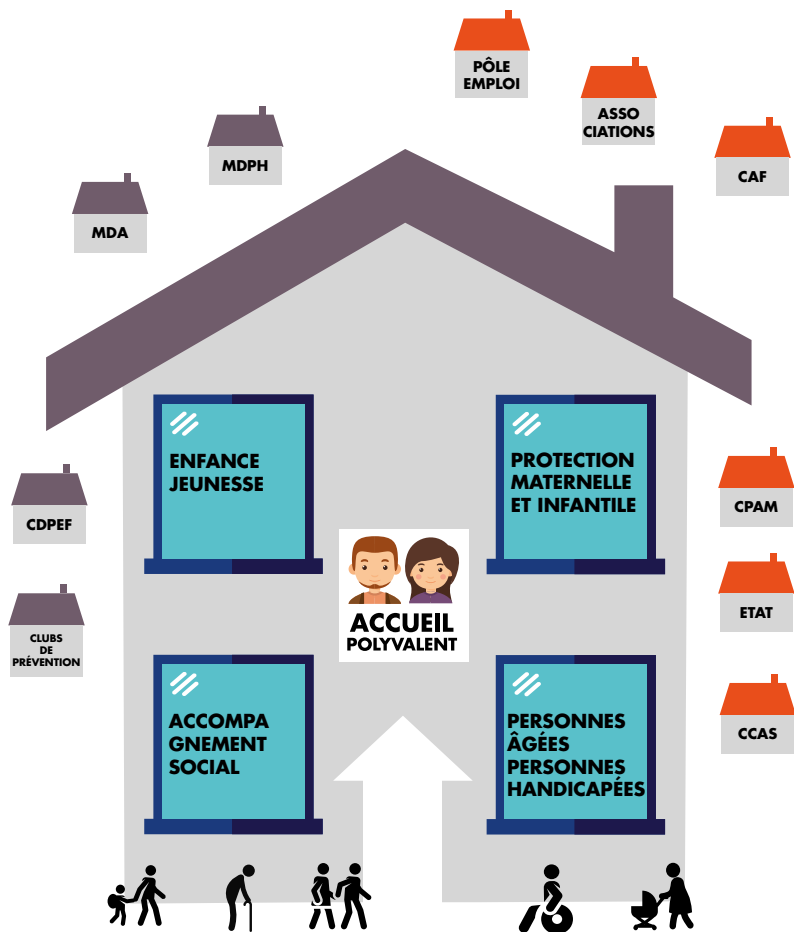
Les Maisons des Solidarités reposent sur les mêmes principes : gratuité, équité de traitement et confidentialité. Les équipes accueillent ou se déplacent au domicile des usagers, en privilégiant une **approche personnalisée**. Elles travaillent en étroite coordination, afin de prévenir et de solutionner des problématiques multiples. Elles collaborent avec un vaste réseau de partenaires locaux et associatifs.

Les Maisons des Solidarités accueillent le public du lundi au vendredi. De nombreuses permanences sont assurées, avec ou sans rendez-vous, dans les annexes qui couvrent l'ensemble du territoire.

SOMMAIRE

ENFANCE ET FAMILLE.....	6
JEUNESSE.....	10
PERSONNES AGÉES.....	12
PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP.....	14
INSERTION.....	16
LOGEMENT.....	17
GLOSSAIRE.....	18
CARTOGRAPHIE.....	20
CONTACTS.....	22

L'ACCUEIL EN MAISON DES SOLIDARITÉS



Lorsque vous entrez dans une Maison des Solidarités (MDS), vous êtes reçu(e) par un agent d'accueil qui vous oriente vers les professionnels en fonction de votre demande.

Dans l'attente de votre entretien ou de votre consultation, des salles d'attente sont aménagées, y compris pour les tout - petits. Si vous venez pour la première fois en MDS, vous rencontrerez un assistant social qui, à vos côtés, évaluera votre demande.

Vous pourrez alors être orienté(e) vers un professionnel de la MDS ou un partenaire.

Si vous le souhaitez, un accompagnement dans la durée par un travailleur social de la MDS peut aussi vous être proposé.



LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL (DSL)

En plus de l'aide apportée pour l'accès aux droits sociaux, la MDS est un lieu privilégié pour développer les "projets sociaux de territoire" permettant d'associer les habitants et de mobiliser les partenaires locaux pour mieux connaître les besoins et co-construire des projets et des actions préventives autour de la cohésion sociale.

Le DSL est une approche, au plus près de vous et de votre quotidien, visant à :

- **favoriser** avec chacun - habitants, partenaires associatifs et institutionnels, professionnels du Conseil départemental - **le développement et la cohésion sociale** à travers le renforcement de liens sociaux et la mobilisation des forces vives du territoire autour du « bien commun ».
- **anticiper** avec vous, habitants, **vos besoins sociaux** et développer votre pouvoir d'agir individuel et collectif,
- développer une **approche plus préventive** et promouvoir une **approche globale** des situations individuelles ou familiales.



ENFANCE ET FAMILLE

Futurs parents ou parents, les équipes médico-sociales de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) - et de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) - vous **accompagnent sur toutes vos questions autour de la grossesse, la parentalité et de la santé de l'enfant.**

Elles sont aussi chargées de **protéger les enfants de la maltraitance ou des conséquences liées à des difficultés familiales.**



VOUS ATTENDEZ UN ENFANT OU VENEZ D'AVOIR UN ENFANT

En complément de votre suivi par votre médecin traitant ou hospitalier, les équipes de la PMI, composées de spécialistes de la santé (médecins, sages-femmes et puéricultrices) vous proposent un **suivi personnalisé et gratuit au sein de chaque MDS**.

Vous seront proposés :



des consultations médicales gratuites assurées par un binôme médecin - puéricultrice dans plus de **70 lieux du territoire**. Certains de ces sites bénéficient d'une animation de salles d'attente,



des visites à **domicile** en pré et post-natal assurées par les sages-femmes et les infirmières-puéricultrices,



des **permanences** des infirmières-puéricultrices,



des **bilans de santé** en écoles maternelles auprès des enfants de 3-4 ans comprenant la réalisation de tests sensoriels et de dépistage effectués par les médecins et les infirmières-puéricultrices.

Les familles nécessitant une attention particulière peuvent bénéficier d'un accompagnement plus soutenu par les professionnels et notamment avec l'intervention si nécessaire d'une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) PMI.

Vous pouvez également être orienté vers le Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familiale (CDPEF).

.. PLUS DE RENSEIGNEMENTS

CDPEF : 05 62 13 23 77

VOUS CHERCHEZ UN MODE DE GARDE POUR VOTRE ENFANT

Vous pouvez contacter la MDS de votre territoire qui vous orientera vers un **mode de garde adapté**.

Plusieurs solutions s'offrent à vous :



accueil collectif au sein des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (crèche collective, halte-garderie, crèche familiale,...) **agrées par le Conseil départemental de la Haute-Garonne**,



accueil individuel par les assistantes maternelles qui bénéficient d'un **agrément délivré par les services de la PMI**.

Afin de faciliter vos recherches, le Conseil départemental de la Haute-Garonne met à votre disposition un **outil de géolocalisation** qui vous permet de trouver rapidement, près de chez vous, un(e) assistant(e) maternel(le), une structure d'accueil pour jeunes enfants et les lieux de consultations PMI et CDPEF.



www.haute-garonne.fr

VOUS SOUHAITEZ ADOPTER UN ENFANT

Pour pouvoir adopter, vous devez être un couple marié depuis plus de deux ans et/ou une personne de plus de 28 ans. Vous devez également avoir obtenu **l'agrément** délivré par le Président du Conseil départemental.

Modalités d'obtention de l'agrément : www.haute-garonne.fr

VOUS SOUHAITEZ FAIRE PART D'UNE SITUATION DE DANGER QUI CONCERNE UN ENFANT

Si vous êtes victime ou si vous connaissez des **enfants victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles**, vous pouvez contacter le numéro vert gratuit du Service Enfance en Danger pour avoir une réponse à vos questions, des conseils et une aide.

Suite à votre appel, une équipe spécialisée rencontrera l'enfant et sa famille.

Parfois les enfants ne sont pas maltraités mais risquent de l'être : ils vivent dans des situations qui risquent de mettre en danger leur sécurité, leur santé, leur éducation, leur vie de tous les jours.... Ce sont des enfants en risque.... et eux aussi peuvent être aidés.

0 800 31 08 08

**Service & appel
gratuits**

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ÉDUCATIVES, FAMILIALES OU FINANCIÈRES

Les équipes de MDS sont aussi composées de professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'ASE s'adresse aux mineurs, à leurs familles et aux jeunes majeurs de moins de 21 ans en difficulté.

Elle consiste à proposer un **soutien matériel, éducatif et psychologique**, en cas de difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre. Il s'agit donc de **protéger et de prévenir**, y compris par une prise en charge hors du milieu de vie habituel, si nécessaire.

Acteur majeur de la mission d'Aide Sociale à l'Enfance, l'assistant familial, plus connu sous le terme de « famille d'accueil », permet un mode d'accueil permanent pour des mineurs et des jeunes majeurs de moins de 21 ans, à domicile, confiés sur décision administrative ou judiciaire.



JEUNESSE

Jeunes ou parents, les MDS sont pour vous **des lieux d'écoute, d'information et d'orientation.**

En fonction de vos besoins, les professionnels de la MDS vous orientent vers la Maison Départementale des Adolescents (MDA), le Centre Départemental de Planification et d'Education Familiale (CDPEF) ou le Club de Prévention. Assistants sociaux, éducateurs, sages-femmes, psychologues, médecins... sauront répondre à vos interrogations et trouver des solutions adaptées à vos besoins.









VOUS SOUHAITEZ TROUVER DES RÉPONSES AUX QUESTIONS QUI TOUCHENT À VOTRE SEXUALITÉ, VOTRE VIE DE COUPLE,...

Le CDPEF propose des consultations dans 27 antennes, dans les MDS, dans les 3 universités toulousaines ainsi que dans les 3 hôpitaux de Toulouse et Saint-Gaudens.

Ces consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité, assurées par un médecin ou une sage-femme, sont accessibles à toute personne mineure et majeure seule ou accompagnée.

Elles permettent aux usagers concernés de bénéficier de :

-  conseil, prescription et délivrance de tous les moyens de contraception,
-  suivi gynécologique lié à la contraception,
-  écoutes et entretiens dans le cadre du conseil conjugal et familial,
-  accueil et accompagnement vers l'IVG,
-  dépistage systématique des violences faites aux femmes,
-  orientations et articulation avec de nombreuses associations et partenaires.

La réalisation des IVG médicamenteuses au sein du **CDPEF** complète l'offre de soin sur le territoire.

Pour les personnes mineures la prise en charge est possible dans le secret, les consultations, les bilans nécessaires au suivi de la contraception, les prescriptions ou délivrance de contraceptifs sont alors gratuits et anonymes.

VOUS ÊTES ADOLESCENT, JEUNE MAJEUR OU PARENT, ET VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS SOCIALES, PROFESSIONNELLES, ÉDUCATIVES OU FAMILIALES

La **MDA** vous accueille individuellement, sans rendez-vous la première fois, tous les jours du lundi au vendredi. Cet accueil est gratuit et confidentiel.

Toute l'année, différentes animations sont proposées aux ados, à leurs familles ainsi qu'aux professionnels.

Il peut s'agir d'**ateliers collectifs ou d'accompagnements individuels** sur des sujets comme la lutte contre les conduites addictives des jeunes en informant des conséquences sur la santé, la scolarité, l'avenir des jeunes et leur place de citoyen dans la société, et en aidant et accompagnant les parents confrontés à ce risque.

Le **Club de Prévention** vous permettra de rencontrer des éducateurs spécialisés. il peut aussi venir à vous, dans des espaces plus inattendus : dans la rue, dans les lieux de vie et de loisirs, les établissements scolaires et notamment les collèges...

Le **Fonds d'Aide aux Jeunes** (FAJ) constitue une aide de dernier recours pour lutter contre l'exclusion des jeunes en situation de grande difficulté sociale ou professionnelle.

:: PLUS DE RENSEIGNEMENTS

CDPEF : 05 62 13 23 77

MDA : 05 34 46 37 64

Club de prévention

(Saint-Gaudens) : 05 61 95 10 66



PERSONNES ÂGÉES

Vous êtes âgé(e) et en **perte d'autonomie** ou vous avez un parent dans cette situation, les MDS vous **informent et vous orientent** pour vous aider dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à bâtir un **plan d'aide personnalisé** : aide à domicile, téléassistance, logement adapté... afin de **privilégier le maintien à domicile** dans votre environnement le plus longtemps possible. Les MDS vous accompagnent aussi dans les projets d'entrée en établissement d'accueil pour personnes âgées.



VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES DÉMARCHES POUR FACILITER VOTRE VIE QUOTIDIENNE

Le soutien par les professionnels de la MDS vous apportera un appui afin de **faciliter votre vie de tous les jours** (information, prévention, accès aux transports, protection juridique.....). Ils vous accompagneront aussi dans vos démarches pour bénéficier d'aides adaptées : aide ménagère, aide au repas, assistance administrative...

VOUS AVEZ BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT CAR VOTRE AUTONOMIE DIMINUE

Quand la perte d'autonomie s'installe, les professionnels des MDS vous informent et vous accompagnent pour solliciter les aides qui répondent le mieux à vos besoins : allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale, téléassistance, aménagement du logement...

Ils peuvent aussi vous orienter vers les Centres Communaux d'Action Sociale (portage de repas), vous renseigner sur les établissements d'hébergement si tel est votre choix.

VOUS AIDEZ AU QUOTIDIEN UNE PERSONNE EN PERTE D'AUTONOMIE

Les professionnels des MDS sont à votre disposition pour vous informer, vous aider dans vos démarches, et le cas échéant, vous présenter les dispositifs ou prestations qui pourraient, par exemple, vous permettre de marquer une pause dans l'accompagnement quotidien que vous apportez à une personne âgée.



Fiches pratiques

APA

TÉLÉASSISTANCE

AIDE SOCIALE PA

AIDE À DOMICILE




PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap (adultes et enfants), les MDS, en articulation avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) vous aident à **accéder à vos droits** et vous soutiennent dans la **réalisation de votre projet de vie** afin de vous assurer une plus grande **autonomie et une meilleure inclusion sociale**.



VOUS VOUS INTERROGEZ SUR LES AIDES POSSIBLES, LIÉES À VOTRE HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap ou vous vivez dans l'entourage d'une personne (enfant ou adulte) handicapée, en fonction de votre situation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :

-  Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH),
-  Carte d'invalidité / de priorité / de stationnement,
-  Prestation de Compensation du Handicap (PCH)...



Il n'existe pas de parcours type pour faire valoir un droit à compensation mais il existe un formulaire de demande(s) unique auprès de la MDPH

Vous avez une question, un besoin en matière d'adaptation de la scolarisation, de reconnaissance de votre handicap ou de formation pour accéder à l'emploi (formation professionnelle, emploi protégé, emploi ordinaire), d'aménagement du logement ou du véhicule, de déplacement, vous souhaitez faire valoir vos droits, obtenir une aide spécifique ou demander un accompagnement ? Que vous soyez vous-même handicapé ou dans l'entourage d'une personne en situation de handicap, les MDS vous **accueillent et vous aident** à renseigner votre formulaire unique de demande(s).

En cas de ressources insuffisantes, les professionnels des MDS vous accompagnent dans vos démarches pour **solliciter l'aide sociale** aux personnes handicapées :

- Si vous résidez à domicile, pour financer des heures d'aide ménagère réalisées chez vous par un service prestataire habilité à l'aide sociale ;
- Si vous résidez en établissement habilité, pour que vos frais d'hébergement facturés par l'établissement soient pris en charge en partie ou en totalité ;
- Si vous êtes hébergé(e) en famille d'accueil, pour que vos frais d'accueil familial, fixés dans votre contrat avec l'accueillant, soient en partie, pris en charge.



Fiches pratiques

PCH

AIDE SOCIALE PH

TÉLÉASSISTANCE

AIDE À DOMICILE

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

MDPH : 0800 31 01 01 (N° vert)

www.mdph31.fr



INSERTION

Jeunes ou adultes en difficulté d'insertion ou d'emploi, les professionnels des MDS vous **orientent** vers les organismes et dispositifs adaptés. L'objectif est de vous proposer un **accompagnement individualisé et de construire avec vous des solutions adaptées à votre situation.**

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Vous pouvez déposer une demande de RSA à la MDS de votre lieu de résidence. Vous bénéficierez d'un **accueil individuel** et d'une aide pour remplir votre demande. Vous devez avoir 25 ans au minimum.

Attention ! Le RSA ne se limite pas au versement d'une allocation mensuelle. Les professionnels de la MDS vous orienteront vers les organismes et dispositifs en fonction de vos besoins : accompagnement à la recherche d'emploi, accès à un emploi aidé, associations de quartier, ou encore suivi par un assistant social. Un référent vous sera alors désigné. Avec lui, vous signerez votre **Contrat d'Engagements Réciproques**, document formalisant les démarches engagées et les objectifs fixés ensemble en vue de votre reprise d'emploi.

ET SI VOUS N'ÊTES PAS BÉNÉFICIAIRE DU RSA

Les MDS et Pôle emploi accompagnent les demandeurs d'emploi, dans leur recherche active d'emploi au travers d'un **suivi conjoint**. L'**Accompagnement Global** permet de conjuguer suivi social et suivi professionnel pour un **retour à l'emploi** réussi.



LOGEMENT

Le travail des assistants sociaux permet de favoriser l'accès et le maintien dans un logement par le biais d'aides financières, de mesures d'accompagnement social liées au logement et le financement d'actions spécifiques pour un habitat décent.

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS DE LOGEMENT

La MDS joue un rôle important dans l'accès au logement pour tous :



aide à la constitution et le dépôt de votre demande de logement social (HLM). Les logements sociaux sont accessibles selon des conditions de ressources,



en fonction de votre situation familiale votre demande pourra être reconnue comme prioritaire,



accompagnement pour prévenir les situations d'impayés, et vous permettre de conserver votre logement face à un risque d'expulsion,



des associations partenaires peuvent aussi intervenir pour les questions budgétaires, de médiation, d'accès au parc privé...



étude de votre situation et sollicitation d'une aide ponctuelle au titre du FSL (Fonds Solidarité Logement).



GLOSSAIRE



ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CDPEF : Centre Départemental de Planification et d'Education Familiale

CESF : Conseiller(e) en Economie Sociale et Familiale

DSL : Développement Social Local

FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes

FSL : Fonds de Solidarité Logement

MDA : Maison des Adolescents

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MDS : Maison des Solidarités

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PMI : Protection Maternelle et Infantile

RSA : Revenu de Solidarité Active

TISF : Technicien(ne) d'Intervention Sociale et Familiale

Agents administratifs : agents d'accueil, secrétaires et assistants assurent l'accueil et la gestion administrative de toutes les missions de la MDS.

Agents de prévention et de médiation : présents dans certaines MDS, ils assurent des actions de prévention de la violence, la surveillance des locaux, le respect des équipements et l'orientation des usagers.

Assistant(e) Social(e) de Polyvalence : facilite l'accès aux droits sociaux des populations les plus fragiles, en agissant sur le développement des capacités d'autonomie et de socialisation des usagers.

Conseiller(e) en Economie Sociale et Familiale : Mène une action éducative et budgétaire auprès de bénéficiaires de prestations sociales ayant besoin d'aide pour mieux gérer leurs ressources

Coordonnateur PA PH : conseille et informe les usagers, suit la mise en œuvre des prestations pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

Infirmier(e) : mène des actions de conseil, d'évaluation et de suivi des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes vulnérables et des personnes en situation de précarité, et des actions d'information et d'éducation à la santé.

Médecin de PMI : effectue des consultations et des actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans ainsi que l'établissement d'un bilan de santé dans les écoles maternelles pour les enfants âgés de 3-4 ans.

Médecin des Actions Médico-Sociales : intervient auprès des personnes âgées et handicapées à domicile (évaluation de la perte d'autonomie et proposition du plan d'aide aux bénéficiaires de l'APA ou de la PCH) ou en établissement et mène toute action visant à protéger, favoriser l'accès aux soins et développer l'autonomie des personnes handicapées, vulnérables, précaires et bénéficiaires du RSA.

Psychologue : réalise un travail clinique auprès des enfants et de leurs familles dans une perspective de prévention des troubles de la personne et ce dans l'intérêt de l'enfant.

Puéricultrice : réalise des actions médico-sociales et de santé publique préventives pour les femmes enceintes, les familles et leurs enfants, notamment les enfants de moins de 6 ans.

Référent ASE : intervient auprès de l'enfant et de sa famille dans le cadre légal et institutionnel de l'Aide Sociale à l'Enfance dans une démarche de prévention et de protection.

Sage-femme PMI : assure l'accompagnement et le suivi des femmes enceintes et des mères en période postnatale.

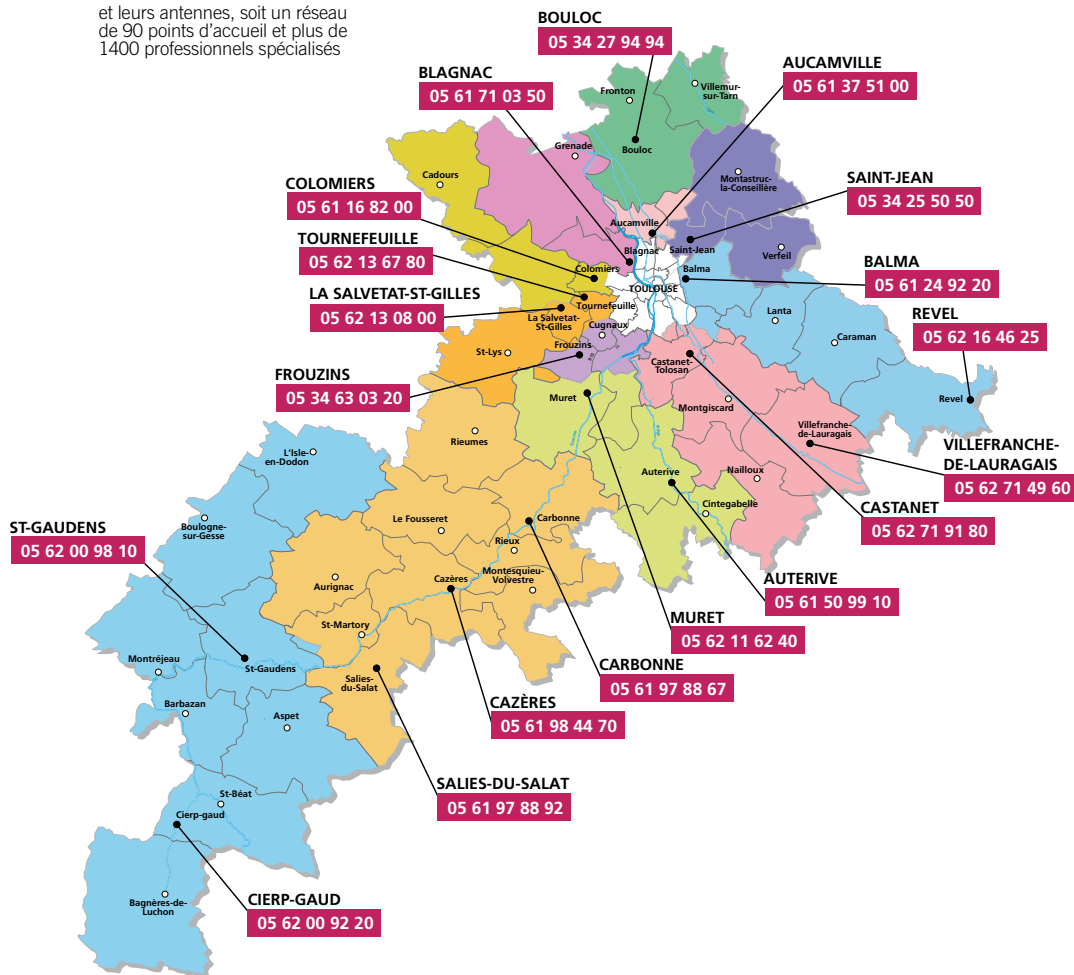
Technicien(ne) d'Intervention Sociale et Familiale : intervient auprès des familles ayant des mineurs à charge ou auprès de jeunes majeurs, en les soutenant dans leur vie quotidienne et dans l'éducation des enfants, afin de développer leur autonomie et de favoriser leur intégration sociale.



LES MAISONS DES SOLIDARITÉS EN HAUTE-GARONNE

30 MDS

et leurs antennes, soit un réseau
de 90 points d'accueil et plus de
1400 professionnels spécialisés



[ZOOM
sur toulouse]



:: INFOS PRATIQUES

- :: **SERVICE PMI** - Protection Maternelle Infantile - tél : 05 34 33 42 25
- :: **SERVICE DE L'ASE** - Aide Sociale à L'Enfance - tél : 05 34 33 38 23
- :: **AIDE SOCIALE** - tél : 05 34 33 40 08 -
- :: **APA** - Allocation Personnalisée d'Autonomie - tél : 05 34 33 39 58
- :: **TÉLÉASSISTANCE 31** - tél : 05 34 33 32 04 -
- :: **PCH** - Prestation de Compensation du Handicap - tél : 05 34 33 40 61
- :: **N° VERT ENFANCE EN DANGER** - tél : 0 800 31 08 08 - Appel gratuit



CONTACTS

AUCAMVILLE Tél. 05 61 37 51 00 21, chemin des Bourdettes 31140 Aucamville	AUTERIVE 6 bd Jules Guesde 31190 Auterive 05 61 50 99 10	BALMA Tél. 05 61 24 92 20 13, avenue Pierre Coupeau 31130 Balma
BLAGNAC Tél. 05 61 71 03 50 4, boulevard Alain Savary ZAC Andromède 31700 Blagnac	BOULOC Tél. 05 34 27 94 94 2, rue de la Gare 31620 Bouloc	CARBONNE Passage des rosiers 31390 Carbonne 05 61 97 88 67
CASTANET Tél. 05 62 71 91 80 68 avenue du Lauragais 31320 Castanet-Tolosan	CAZÈRES Tél. 05 61 98 44 70 11, avenue de Saleich 31220 Cazères	FROUZINS Tél. 05 34 63 03 20 94, bd de la Méditerranée 31270 Frouzins
CIERP-GAUD 2 rue de l'Eglise 31440 Cierp-Gaud 05 62 00 92 20	COLOMIERS Tél. 05 61 16 82 00 Résidence Les Cigales 4, allée du Plantaurel 31770 Colomiers	FROUZINS Tél. 05 34 63 03 20 94, bd de la Méditerranée 31270 Frouzins
MURET Tél. 05 62 11 62 40 44, avenue Jacques Douzans 31600 Muret	REVEL 20 rue Clémence Isaure 31250 Revel 05 62 16 46 25	SAINT-GAUDENS Tél. 05 62 00 98 10 4, avenue du Maréchal Foch 31800 Saint-Gaudens
SAINT-JEAN Tél. 05 34 25 50 50 8, chemin du bois de Saget 31240 Saint-Jean	SALIES-DU-SALAT 2 rue du Stade 31290 Salies-du-Sala 05 61 97 88 92 t	LA-SALVETAT-SAINT-GILLES Tél. 05 62 13 08 00 2, place Georges Brassens 31880 La-Salvetat-St-Gilles
TOURNEFEUILLE 6 rue Georges Sand 31170 Tournefeuille 05 62 13 67 80	VILLEFRANCHEDE-LAURAGAIS 75 avenue de la Fontasse 31290 Villefranche-de-Lauragais 05 62 71 49 60	

TOULOUSE	AMOUROUX-BONNEFOY Tél. 05 34 25 51 00 3, rue du Faubourg Bonnefoy 31500 Toulouse	BAGATELLE Tél. 05 61 19 06 30 36, rue du Lot 31100 Toulouse
BASSO CAMBO Tél. 05 34 60 21 10 9, rue du Doyen Lefebvre 31100 Toulouse	BORDEROUGE Tél. 05 34 36 17 00 4, rue Françoise d'Eaubonne Bât. A 31200 Toulouse	CENTRE Tél. 05 34 41 56 00 18, rue de Stalingrad 31000 Toulouse
EMPALOT Tél. 05 61 14 76 00 32, allées Henri Sellier 31400 Toulouse	FAOURETTE Tél. 05 34 60 25 70 21, rue Jules Amilhau 31100 Toulouse	MINIMES Tél. 05 62 72 77 80 33, rue Joseph Jacquard 31200 Toulouse
PONT-VIEUX Tél. 05 62 13 23 00 5, rue du Pont-Vieux 31300 Toulouse	RANGUEIL Tél. 05 61 14 63 33 39, rue Camille Desmoulins 31400 Toulouse	SOUPETARD M-C LAFFORGUE Tél. 05 61 99 56 00 31, rue Léon Say 31500 Toulouse

MDPH : 10 place Alfonse Jourdain 31 000 Toulouse - 0800 31 01 31 (Numéro vert)

MDA : 16 rue Riquet 31 000 Toulouse - 05.34.46.37.64

CDPEF : 3 rue du Pont Vieux 31 000 Toulouse - 05.62.13.23.77

LA HAUTE-GARONNE EST LÀ !

1400 PROFESSIONNELS VOUS ACCOMPAGNENT AU QUOTIDIEN



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE**

**mds.haute-garonne.fr
www.haute-garonne.fr**